



Ville de Pontivy

Commission devoir de mémoire
Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2011

C16-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Représentants des associations patriotiques

Madame Thérèse DE L'ESCALE, Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF)

Madame Jeanne LUCAS, Union fédérale des anciens combattants (UFAC)

Monsieur Guy JOUAN, Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF)

Monsieur Joseph ROUXEL, Société d'entraide des médaillés de la Légion d'Honneur, président

Monsieur Armel JOUET, Union fédérale des anciens combattants (UFAC), président

Monsieur Yves LE BEVER, Fédération nationale des officiers mariniers en retraite et veuves (FNOM), président de la section de Pontivy

Monsieur Joseph BEURON, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), président

Monsieur Barthélémy QUILLERÉ, Fédération nationale des retraités de la gendarmerie, président

Monsieur Fernand CARGOUËT, Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR), président

Monsieur Christian LOSQ, Médaillés militaires, président

Monsieur Edmond CADIO, Médaillés militaires

Monsieur Georges AUDUREAU, Union nationale des combattants d'Afrique du Nord (UNC-AFN), président

Monsieur Jacques LE BAS, Anciens combattants prisonniers de guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Théâtre d'opérations extérieures (CAPG-CATM-TOE)

Monsieur Pierre LE BERRE, Fédération nationale des blessés du poumon combattants, président

Monsieur Jean BENAÏLLOU, Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME Bretagne), délégué départemental

Représentants de la municipalité

Monsieur Alain LE MAPIHAN, adjoint au Maire, rapporteur de la commission extramunicipale Devoir de Mémoire

Madame Martine PIERRE, conseillère municipale, membre de la commission extramunicipale Devoir de Mémoire

ÉTAIENT ABSENTS

Mademoiselle Annick DE GEYER, Ordre national du mérite, présidente d'honneur

Monsieur Félix JAN, Association Rhin et Danube

Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale, membre de la commission extramunicipale Devoir de mémoire

Monsieur Claude LE BARON, conseiller municipal, membre de la commission extramunicipale Devoir de mémoire

Monsieur Gérard DERRIEN, conseiller municipal, membre de la commission extramunicipale Devoir de mémoire

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Madame Françoise LE DÉVÉDEC, adjointe administrative, cabinet du maire

Monsieur Denis LE COLLETER, chargé de l'organisation et du déroulement des cérémonies patriotiques

§

Monsieur LE MAPIHAN ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et demande s'il y a des observations particulières au sujet du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2010. Le compte-rendu est approuvé sans observation.

Organisation des cérémonies patriotiques

Monsieur Le Mapihan informe l'assemblée que l'ordre de passage des associations arrive à échéance et qu'il convient de prévoir pour l'année 2012 et les années suivantes le nouveau planning.

Il s'avère que certaines associations, compte tenu de la diminution importante de leur effectif, ont de plus en plus de difficulté à assurer cette mission.

Il a donc été décidé l'ordre de passage suivant :

- 2012, Union nationale des combattants d'Afrique du Nord ;
- 2013, Médailleurs militaires ;

- 2014, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie, Maroc ;
- 2015, Union fédérale des anciens combattants ;
- 2016, Fédération nationale des blessés du poumon combattants ;
- 2017, Société d'entraide des médaillés de la Légion d'Honneur.

L'association des Officiers mariniers et veuves, section de Pontivy, reste en réserve en cas de manquement de l'une des associations nommées ci-dessus.

Lecture de messages à l'occasion des cérémonies patriotiques

Le 2 décembre 2010, Monsieur le maire de Pontivy a reçu une lettre de l'association FNCPG-CATM demandant la lecture publique d'un message à l'occasion de la cérémonie du 5 décembre.

Après discussion, la commission décide de continuer le déroulement tel qu'il est fait aujourd'hui, à savoir, à chaque cérémonie, lecture du message du ministre de la défense et des anciens combattants ainsi que des textes et messages suivants :

- dernier dimanche d'avril, message des déportés pour la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ;
- 8 mai, message de l'Union fédérale des anciens combattants et de l'ordre du jour n° 9 du général d'armée de Lattre de Tassigny, commandant en chef la 1ère Armée Française ;
- 18 juin, texte de l'appel du 18 juin 1940 ;
- 11 novembre : message de l'Union fédérale des anciens combattants ;
- 5 décembre : message de l'Union nationale des combattants.

Cérémonie du 8 mai 2011

La ville de Pontivy a reçu une lettre de Monsieur Lemercier, président de l'association West Country Dancers, l'informant de la venue, les 7 et 8 mai prochains, de deux groupes américains lors de la 4ème Mayfest de Pontivy.

Connaissant le patriotisme de nos amis d'outre-Atlantique, il nous propose de les associer à la commémoration du 8 Mai au Monument aux Morts de Pontivy.

Une suite favorable a été réservée à cette demande.

Les leaders des deux groupes concernés ont confirmé leur présence.

Guerre d'Indochine, inscription de Monsieur Marcel Cargoët sur le Mémorial de Lauzach

Le 21 janvier 2011, le colonel ROUXEL a contacté l'adjoint au Devoir de mémoire pour les faits suivants :

Monsieur LE GOFF lui a fait remarquer que le nom de son camarade de combat, Marcel CARGOËT, mort en Indochine en juin 1954, ne figurait pas sur le Mémorial des Morts pour la France en Indochine, édifié sur la commune de Lauzach, alors que son nom est inscrit sur le Monument aux Morts de Pontivy.

Après recherche auprès du service de l'état civil de Pontivy, il s'avère que Monsieur Marcel Cargoët est mort dans la nuit du 7 au 8 juin au PK 21 sur la route de Pleixu à SESAN (centre Vietnam).

Une copie de l'acte de naissance de l'intéressé a été remise au colonel ROUXEL pour transmission à Monsieur Jacques JOLY, délégué départemental du Souvenir français afin de procéder à l'inscription sur le Mémorial du nom de Monsieur Marcel Cargoët pour le 10ème anniversaire du Mémorial.

Questions diverses

La Journée de la Déportation coïncide cette année avec le dimanche de Pâques. Aussi, exceptionnellement, il n'y aura pas de messe à 9 heures 30 à la basilique Notre-Dame de Joie mais, à la même heure, à l'église Saint Mériadec à Stival. Compte-tenu de ces circonstances l'ordre sera inversé.

§

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.